

PROCEDURE DE REFERENCEMENT DE PRESTATAIRES PAR BUSINESS FRANCE POUR FACILITER L'INSTALLATION EN FRANCE DE TALENTS INTERNATIONAUX

Par

Business France, établissement public à caractère industriel et commercial, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 451 930 051, dont le siège social est sis 77 boulevard Saint-Jacques, 75014 Paris, représenté par Madame Marie-Cécile Tardieu agissant en qualité de Directrice générale déléguée Invest dûment habilité à l'effet des présentes,

Ci-après dénommée « **Business France** », ou l'« **Agence** »

Préambule

Business France est l'agence nationale au service de l'internationalisation de l'économie française.

Elle est chargée du développement international des entreprises et de leurs exportations, ainsi que de la prospection et de l'accueil des investissements internationaux en France.

Elle promeut l'attractivité et l'image économique de la France, de ses entreprises et de ses territoires et gère et développe le V.I.E (Volontariat International en Entreprise).

Business France dispose d'environ 1 400 collaborateurs situés en France et dans 56 pays. Elle s'appuie sur un réseau de partenaires publics et privés.

La France souhaite renforcer l'accueil de talents étrangers de haut niveau dotés de compétences nécessaires à notre marché du travail. Pour y répondre, Business France assure une mission spécifique pour accompagner les talents rejoignant l'écosystème French Tech dans leurs démarches avec l'administration (immigration, fiscalité, protection sociale, etc.) et sur les aspects pratiques de leur installation en France (logement, comptes bancaires, etc.).

Cette mission dénommée « Welcome to la French Tech » consiste en un service dédié pour l'accueil de talents internationaux en France bénéficiaires des French Tech Visa (avec une attention particulière pour les employés des entreprises du French Tech 120, les lauréats des autres programmes French Tech et les investisseurs). Parmi les actions déployées, Business France souhaite mettre en place un mécanisme de référencement de prestataires de service auquel les entreprises pourront faire appel pour leurs dirigeants et salariés (service à la charge des entreprises) afin de favoriser l'installation de talents

internationaux de la Tech en France et de lever les freins pouvant être rencontrés par l'écosystème French Tech (démarches administratives d'implantation, recherche d'un logement). Ce service dédié aux entreprises de la Tech pour leur talents internationaux est appelé « French Tech Friendly ».

Au-delà des talents internationaux de la Tech, Business France accompagne les investisseurs étrangers dans le cadre de projets d'implantation en France et gère depuis 2017 un site d'information en matière d'accueil de talents étrangers (welcometofrance.com). Business France souhaite également proposer un référencement de prestataires, pour faciliter l'installation en France de talents internationaux, aux entreprises étrangères.

Dans ce cadre, l'Agence souhaite créer une procédure de référencement de prestataires de services (ci-après « les Prestataires ») pouvant apporter des prestations complémentaires à son action au profit des entreprises de la Tech et des entreprises étrangères s'implantant en France dans le cadre de sa mission de service public d'attractivité. A cet effet, Business France a élaboré une procédure de référencement destinée à sélectionner des prestataires en mesure de fournir des prestations de qualité afin de permettre la satisfaction de besoins des entreprises de la Tech et des entreprises étrangères s'implantant en France (cf. annexe 2 de la présente procédure).

Ce référencement concerne les opérateurs privés, établis en France.

Eu égard à son statut public et à l'esprit des règles qui lui sont applicables, notamment en matière de commande publique, Business France entend en appliquer les principes :

- Egalité de traitement entre les candidats
- Transparence
- Liberté d'accès

Les Prestataires qui auront été référencés dans ce cadre devront s'inscrire dans une démarche qualité des services proposés et s'engager sur le professionnalisme de leurs personnels et/ou représentants.

I/ Présentation de la procédure

A/ Principes et objectifs du référencement

L'Agence s'interdit, pour des questions de responsabilité, de faire ou relayer un choix parmi les Prestataires référencés.

En ce sens, entreprises de la Tech et les entreprises étrangères s'implantant en France restent en tout état de cause seuls décisionnaires du recours à un Prestataire de leur choix, que ces derniers fassent ou non partie des Prestataires référencés auprès de Business France.

La responsabilité de Business France ne saurait être recherchée dans ce cadre, d'une quelconque manière, tant sur la sélection définitive du Prestataire que sur la nature et les résultats des travaux effectués par celui-ci.

Cette disposition sera rappelée dans le cadre des échanges entre Business France et les entreprises de la Tech et des entreprises étrangères s'implantant en France.

B/ Intérêt du référencement pour les opérateurs

Les Prestataires qui auront été référencés, à l'issue de la procédure basée sur des critères liés à la qualité de leurs prestations, peuvent espérer :

- Un flux de nouvelles demandes de services (estimation en termes de volume : une centaine de publics cibles) ;
- Une identification et une reconnaissance auprès d'un public de professionnels ;
- Une mise en relation simplifiée pour le client ;
- Une dynamique d'évolution de leur offre de services.
- Une mise en relation simplifiée avec le client ;
- Une dynamique d'évolution de leur offre de services.

C/ Fonctionnement du référencement

Pour être référencé, un candidat devra pouvoir proposer une ou plusieurs prestations (cf. annexe 2) indiquées ci-après. Le candidat devra faire apparaître clairement dans son offre les types de prestations à destination des entreprises de la Tech et des entreprises étrangères s'implantant en France, à savoir celles ci-dessous :

Prestation « Immobilier » :

<input type="checkbox"/> Recherche de logement
<input type="checkbox"/> Accompagnement pour la négociation du bail
<input type="checkbox"/> Accompagnement pour l'état des lieux d'entrée et de sortie

- | |
|---|
| <input type="checkbox"/> Accompagnement pour la remise des clés et mise en service du logement (branchements électricité, gaz, eau, internet, etc.) |
| <input type="checkbox"/> Helpline après l'état des lieux d'entrée |
| <input type="checkbox"/> Solution pour la garantie et la caution d'une location |

- Forfait immobilier dédié aux start-ups et leurs collaborateurs** incluant la recherche de logement, négociation du bail, l'état des lieux d'entrée et de sortie, la remise des clés et mise en service du logement (branchements électricité, gaz, eau, internet, etc..) une helpline après l'état des lieux d'entrée ;
- Forfait immobilier type célibataire et forfait immobilier famille** incluant à minima deux journées de recherche de logement, la négociation du bail, l'état des lieux d'entrée et de sortie, la remise des clés et mise en service du logement (branchements électricité, gaz, eau, internet, etc.), une helpline après l'état des lieux d'entrée ;
- Prestation « démarches administratives » :**

- | |
|--|
| <input type="checkbox"/> Formalités administratives d'immigration (constitution du dossier d'introduction ou de changement de statut, un accompagnement en préfecture) |
| <input type="checkbox"/> Echange de permis de conduire |
| <input type="checkbox"/> Immatriculation sécurité sociale |
| <input type="checkbox"/> Inscription écoles pour les enfants (mineurs ; école élémentaire, collège, lycée) |

- Forfait multi-services dédié aux start-ups et leurs collaborateurs** incluant le forfait immobilier dédié aux start-ups et leurs collaborateurs et les formalités administratives d'immigration (constitution du dossier d'introduction ou de changement de statut, un accompagnement en préfecture) ;
- Forfait multi-services célibataire et forfait multi-services famille** incluant le forfait immobilier et les formalités administratives d'immigration (constitution du dossier d'introduction ou changement de statut, un accompagnement en préfecture)

Dès lors qu'il sollicite un référencement dans le cadre de la procédure, le candidat doit répondre à tous les critères mentionnés à l'annexe 3 « Charte Qualité » outre les critères définis à l'annexe 2 du présent document de procédure.

Ce référencement est attribué par Business France, pour une durée d'un (1) an, renouvelable deux (2) fois par tacite reconduction. Au-delà de la troisième année, le référencement prend fin de plein droit sans qu'aucune autre formalité ne soit nécessaire.

Si le Prestataire obtient un référencement, il en est informé par mail dans un délai de deux mois à compter du dépôt de son dossier auprès de Business France. Il signe en outre une « convention de référencement » rappelant les droits et obligations fixés à chaque Partie dans ce cadre.

Si le Prestataire n'obtient pas le référencement sollicité, il reçoit un mail l'en informant dans un délai de deux mois à compter du dépôt de son dossier auprès de Business France.

Par ailleurs, tout Prestataire référencé s'engage à informer Business France de toute évolution relative à son offre de services entrant dans le champ d'application de la convention de référencement (nature des services, zone géographique d'intervention, critères de qualité notamment).

D/ Modalités de la procédure :

L'Agence procède parmi les Prestataires ayant remis un dossier de candidature et d'offre pour le marché considéré à une sélection sur des critères objectifs, destinés à répondre aux besoins ciblés des entreprises de la Tech et des entreprises étrangères s'implantant en France.

Cinq (5) Prestataires au maximum seront retenus par prestation de services attendues à savoir 5 prestataires « Immobilier » et 5 prestataires « démarches administratives ».

La procédure de sélection mise en place est réalisée en langue française et respecte les étapes suivantes :

- Publicité par Business France de la mise en place de cette procédure parmi le public cible : le site du Syndicat National des Professionnels de la Relocation et de la Mobilité (SNPRM), le site de la FNAIM, le site Welcome to France et le site French Tech. Cette information comprend la description des prestations attendues par les futurs opérateurs référencés via le présent document de procédure (annexe 2 en particulier)
- Envoi par le candidat de son dossier de candidature complété à Business France **au plus tard le 16/03/2020** ;
- Analyse des Candidatures et offres de service des candidats par Business France ;
- Commission de sélection (présidée par Business France) ;
- Information des candidats retenus et non retenus ;
- Mise en place des conventions de référencement avec les candidats retenus.

E. Exécution du référencement

Conformément à la convention de référencement signée par les candidats sélectionnés présentée en annexe 4, ceux-ci s'engagent à offrir aux entreprises de la Tech et des entreprises étrangères s'implantant en France des tarifs et/ou conditions préférentiels par rapport aux prix publics de leurs prestations.

F. Suivi du référencement

1. **Suivi Qualité** : La procédure qualité est fixée à l'annexe 3 et à l'article 6 de la convention de référencement.
Les Prestataires s'engagent dans cette démarche qualité sans réserve.
Les entreprises de la Tech et les entreprises étrangères s'implantant en France qui auront eu recours aux prestations des Prestataires référencés pourront être invités par Business France à faire part de leur satisfaction et/ou insatisfaction dans ce cadre.
2. **Suivi annuel** : Le prestataire référencé s'engage à communiquer deux fois par an à Business France, lorsqu'il lui en sera fait la demande, le nombre d'entreprises qui l'auront contacté après avoir été orientées par l'Agence et, le cas échéant, le nombre et les noms/n° SIRET (sauf obligations légales contraires) des entreprises de la Tech et les Investisseurs étrangers qu'il aura servis dans ce cadre.
Ces données permettront à Business France d'avoir un retour sur les entreprises de la Tech et les entreprises étrangères s'implantant en France qu'ils auront, au préalable, orientées vers le Prestataire référencé.
- 3- **Perte du référencement** : Business France se réserve un droit de retrait du référencement dans les cas énoncés à l'article 8 de la Convention de référencement.

G. Données personnelles

Les données personnelles collectées dans le cadre de la présente procédure de référencement sont enregistrées dans un fichier informatisé par Business France pour assurer sa mission dans le cadre du dispositif français d'appui à l'attractivité de l'économie française.

Elles sont conservées pendant la durée nécessaire aux finalités pour lesquelles elles sont collectées, soit, pour les Prestataires non retenus, pendant la durée nécessaire à la réalisation de la présente procédure de référencement, et pour les Prestataires retenus pendant la durée du référencement, augmentée de la durée nécessaire au respect des obligations légales ou réglementaires auxquelles Business France est soumis. Elles sont destinées à ses services internes,

ses Prestataires sous-traitants, ses bureaux et représentations à l'étranger, dont certains sont situés en dehors de l'Union Européenne, mais également aux autres acteurs du dispositif susvisé.

Conformément à la loi « informatique et libertés » n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Général sur la Protection des Données (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (RGPD), les informations concernant le traitement des données personnelles des personnes concernées et l'exercice de leurs droits sont disponibles dans notre [Charte de protection des données personnelles](https://www.businessfrance.fr/donnees-personnelles) (<https://www.businessfrance.fr/donnees-personnelles>).

II - Mise en Œuvre de la Procédure

A – Dossier de candidature

Chaque candidat :

- paraphe chaque page du présent document de Procédure et le fait signer par une personne habilitée à engager la personne morale concernée
- remplit l'annexe 1 d'identification de la structure candidat le plus précisément possible
- complète et signe l'annexe 2 – typologies de prestations au périmètre de la procédure
- fait signer l'annexe 3 – Charte Qualité par une personne habilitée
- complète, paraphe et fait signer par une personne habilitée la convention de référencement en annexe 4
- complète l'annexe 5 – références-clients

En outre, le candidat joint à son envoi un dossier dédié comprenant **les informations le concernant**, à savoir :

- Une présentation générale de la structure et des services proposés (en français et en anglais);
- Les renseignements permettant d'évaluer les capacités techniques et professionnelles, en particulier :

*Procédure de référencement de prestataires par Business France pour des prestations de services afin de faciliter l'installation en France de talents internationaux
(version février 2021) Exercice 2021-2024*

- Les ressources (humaines et matérielles) ;
 - Couverture nationale des services de relocalisation (en propre ou par l'intermédiaire de partenaires) ;
 - Service multilingue : à minima l'anglais (l'espagnol, le japonais et le chinois seraient un avantage) ;
 - Les compétences, expériences et antériorité du personnel amené à travailler sur les activités faisant l'objet de la présente procédure, selon les typologies concernées ;
- Les lettres de références clients pour des activités similaires à celles relatives à la convention de référencement, en complément de l'annexe 5 ; Business France se réserve le droit de contacter certaines références pour vérification ;
 - La méthodologie, les moyens utilisés et les conditions/tarifs préférentiels proposés dans le cadre des services faisant l'objet de la convention de référencement ;
 - Un document d'engagement stipulant que le candidat est en règle :
 - Concernant son enregistrement auprès de l'administration (en particulier en cas de profession réglementée) ;
 - En matière fiscale et sociale vis-à-vis de l'administration et des organismes compétents (déclaration et versement de l'impôt et des cotisations sociales...)
 - La copie de la police d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle ou équivalent en cours de validité (*ce document sera à présenter au plus tard au début du référencement si le candidat est retenu ; dans l'attente, une attestation engageant le candidat à souscrire une assurance de Responsabilité Civile ou équivalent au début du référencement pourra être acceptée*) ;
 - Toute autre pièce qu'il estime de nature à appuyer sa candidature (certification, adhésion à la charte du Syndicat National des Professionnels de la Relocation et de la Mobilité, membre FNAIM, mandats de représentation, autres...).

NB. Il est rappelé que, selon l'article 2 du projet de Convention, le candidat à la présente procédure doit-être à même de réaliser en propre, à titre principal, les services identifiés en annexe 2 de la Convention, selon les typologies retenues.

Un seul dossier de candidature et d'offre, ordonné par typologie de prestation, est remis à Business France, au contact suivant :

Emma Bonnet : emma.bonnet@businessfrance.fr

En cas de changement de contact, Business France en avertira le candidat.

B – Calendrier

Le calendrier prévisionnel relatif à la présente consultation s'établit comme suit :

- Lancement de la procédure de référencement : 02/02/2021
- Date limite de réception des candidatures et des offres : 16/03/2021 à midi (12 :00) heure locale.
- Validation du choix du Prestataire : 22/03/2021
- Début d'exécution du référencement : 19/04/2021

Toutes les candidatures devront être envoyées par e-mail.

Il est précisé qu'un envoi arrivant après la date et l'heure indiquées n'est pas recevable.

C – Sélection des candidatures

- La qualité des candidatures sera évaluée selon l'adéquation des capacités professionnelles du candidat avec l'objet et l'étendue du référencement (en particulier les références du candidat portant sur le périmètre de la convention).

Avant l'analyse des offres, sont éliminés les candidats qui n'ont pas qualité pour présenter une offre ou dont les capacités paraissent insuffisantes. Un mail leur est adressé en ce sens.

- Les offres retenues seront sélectionnées en fonction des critères pondérés et énumérés ci-dessous :
 - **Valeur technique de l'offre (70%)** comprenant notamment :
 - Organisation : expérience sur les cibles (startups et entreprises étrangères s'implantant en France), compétences et antériorité des personnels sur la thématique, service multilingue à minima anglophone (une autre langue est un avantage) ;

*Procédure de référencement de prestataires par Business France pour des prestations de services afin de faciliter l'installation en France de talents internationaux
(version février 2021) Exercice 2021-2024*

- Démarche méthodologique et moyens pour la réalisation de prestations selon les typologies listées à l'annexe 2.
- **Conditions et/ou tarifs préférentiels accordés aux Entreprises (30%)** assortis des explications adéquates.

Business France sélectionnera, dans le cadre de la présente procédure de référencement, jusqu'à cinq (5) Prestataires suite à l'évaluation des candidatures et des offres soumises.

Remarque :

Une Commission de Business France procèdera au choix des Prestataires référencés.

Des précisions pourront être demandées aux candidats, si l'offre n'est pas suffisamment claire et doit être complétée.

Business France se réserve le droit de déclarer la procédure infructueuse si elle n'a pas reçu d'offres qui lui paraissent appropriées. Par ailleurs Business France, en tant qu'établissement public à caractère industriel et commercial, peut à tout moment mettre fin à l'exécution de la procédure de référencement avant l'achèvement de celle-ci pour un motif d'intérêt général. Toute décision de résiliation du référencement est notifiée au Prestataire par lettre recommandée avec accusé réception ou équivalent.

Tout renseignement complémentaire à caractère administratif et/ou technique qui sera nécessaire à la préparation des offres pourront être obtenus à l'adresse du Contact mentionné ci-avant.

La présente procédure de référencement comporte 4 annexes :

- Annexe 1 : Identification de la Structure
- Annexe 2 : Typologies de prestations de services proposées
- Annexe 3 : Charte Qualité
- Annexe 4 : projet de Convention de référencement (ses clauses ne sont pas négociables)
- Annexe 5 : références clients

Rappel des éléments et pièces obligatoires à joindre au dossier de candidature

(Aide au candidat)

	A cocher par le candidat si élément présent
Procédure de référencement : paraphée sur chaque page, datée et signée	
Annexe 1 - Identification de la structure : complétée	
Annexe 2 - Typologie de prestations : complétée et signée	
Annexe 3 - Charte Qualité : datée et signée avec mention <i>lu et approuvé</i> (+ cachet)	
Annexe 4 - Convention : complétée (page 1), paraphée sur chaque page, datée et signée (+ cachet)	
Annexe 5 - Références clients (facultatif) : complétée et signée	
Documents commerciaux :	
- Document de présentation de la structure et des services proposés en français et en anglais (plaquette de présentation, PPT etc.)	
- Ressources matérielles et humaines	
o Les ressources (humaines et matérielles) ;	
o Couverture nationale des services de relocalisation (en propre ou par l'intermédiaire de partenaires) ;	
o Service multilingue : à minima l'anglais (l'espagnol, le japonais et le chinois seraient un avantage) ;	
o Les compétences, expériences et antériorité du personnel amené à travailler sur les activités faisant l'objet de la présente procédure, selon les typologies concernées ;	
- Lettres de références-clients	
Méthodologie pour les prestations au périmètre	
- Conditions et/ou tarifs préférentiels pour les entreprises orientées par le service Welcome to la French Tech / Welcome to France	
Documents administratifs :	
- Document attestant l'enregistrement de la structure auprès de l'administration française (Kbis)	
- Attestation de régularité fiscale auprès de l'administration française	
- Attestation de régularité sociale auprès de l'administration française	
- Copie de la police d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle en cours de validité	
Autres (facultatif) : certification, charte, mandats de représentation...	

ANNEXE 1 : IDENTIFICATION DE LA STRUCTURE

Nom complet du prestataire / sigle	Nature du prestataire	Forme juridique
Adresse du siège	Téléphone / Fax / Adresse courriel	Pays d'établissement
Nom du PDG / DG	Nom responsable opérationnel concerné	Présentation de l'équipe
Adhésion à une fédération, si oui, laquelle	Partenariat(s) avec d'autres entreprises, si oui : préciser	

ANNEXE 2 : TYPOLOGIES DE PRESTATIONS DE SERVICES PROPOSEES

Typologie des services proposés	Précisions sur le service	Activité dont le prestataire souhaite le référencement (à cocher)	Public concerné et tarifs ou conditions privilégiés appliqués (par rapport aux conditions/prix publics du prestataire)	Zone(s) d'intervention (préciser villes)	Observations
Prestation « Immobilier »					
Recherche de logement					
Accompagnement pour la négociation du bail					
Accompagnement pour l'état des lieux d'entrée et de sortie					

Accompagnement pour la remise des clés et mise en service du logement (branchements électricité, gaz, eau, internet, etc.)					
Helpline après l'état des lieux d'entrée					
Solution pour la garantie et la caution d'une location					
Forfait immobilier dédié aux start-ups et leurs collaborateurs					
Forfait immobilier type célibataire et forfait immobilier famille					
Prestation « démarches administratives »					

Formalités administratives d'immigration (constitution du dossier d'introduction ou de changement de statut, un accompagnement en préfecture)					
Echange de permis de conduire					
Inscription sécurité sociale					
Inscription écoles pour les enfants (mineurs ; école primaire/collège/lycée)					
Forfait multi-services dédié aux start-ups (incluant le forfait immobilier) et leurs collaborateurs					
Forfait multi-services célibataire et forfait multi-services famille (incluant le forfait immobilier)					

ANNEXE 3 : CHARTE QUALITE

Les engagements des prestataires référencés par Business France

En tant que prestataire référencé par Business France, je m'engage à :

I – Fournir au public et aux clients une information claire, sincère et complète

1. en opérant en toute transparence et toute légalité, notamment en évitant toute situation de conflit d'intérêt ;
2. en fournissant une information détaillée sur le(s) service(s) proposé(s), sans clause illisible et sans formulation trompeuse ou ambiguë ;
3. en informant l'Entreprise sur le tarif de la prestation et les possibilités de réduction de coûts (ex : prestations multiples ou combinées) ; de même qu'en établissant un devis gratuit sauf à ce que celui-ci impose un déplacement justifié ;
4. en établissant un Bon de commande qui formalise l'accord des deux parties dont un double est donné à l'Entreprise.

II – Garantir des services de qualité dans le respect de l'Entreprise

1. en disposant d'un personnel courtois, compétent et qualifié capable de proposer à l'Entreprise une prestation réellement adaptée à ses besoins (aide à l'expression de besoin si nécessaire) ;
2. en garantissant le respect et la confidentialité des données de l'Entreprise ;
3. en assurant le suivi et la prise en charge de toute demande avec un délai de réponse de 5 jours ouvrés garanti à toute personne s'étant adressée à ma structure ;
4. en indiquant à l'Entreprise les coordonnées de la personne qui interviendra dans la réalisation de la prestation demandée ;
5. en assurant la continuité de la prestation (achèvement dans les délais impartis de toute prestation commencée et remplacement de personnel absent) ;
6. en prenant en compte toute réclamation formulée par l'Entreprise et en élaborant une procédure de traitement de ces réclamations : personne référente, délais de traitement,...
7. en vérifiant que la prestation fournie correspond aux attentes de l'Entreprise ;
8. en étant en conformité avec les normes et réglementations applicables à ma profession ;
9. en élaborant une procédure de recrutement fiable pour évaluer au mieux les capacités et compétences de mon personnel ;
10. en offrant à mon personnel à la fois un encadrement fiable et la possibilité de se former et de développer ses compétences ;
11. en respectant les dispositions du règlement UE 2016/679 du Parlement européen et du Conseil (règlement général sur la protection des données).

En tant que responsable de la qualité des produits/services livrés, je m'engage à mettre en place un système de contrôle et de gestion de la qualité adapté pour répondre aux exigences définies dans la présente charte.

Business France se réserve le droit de me demander les détails de la politique qualité mise en œuvre à cet effet.

Fait leà.....

Cachet du Prestataire :

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé ») :

ANNEXE 5 : REFERENCES CLIENTS

RAISON SOCIALE	BESOIN EXPRIME	PRESTATION BANCAIRE REALISEE	PERIODE (MOIS/ANNEE)